



COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU BASSIN DE LA VOUGE

Secrétariat technique et administratif :
Syndicat du Bassin versant de la Vouge
25 avenue de la gare
21220 GEVREY-CHAMBERTIN

Réunion du 5 mai 2011 à 14 h 30
VOUGEOT

COMPTE-RENDU 2011-16

Convocation du 19 avril 2011

Etaient présents :

↳ du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale :

Madame Catherine LANTERNE (Izeure)

Messieurs Roger GANEE (Conseil Général de Côte d'Or)

Guy CASSIERE (Saint Bernard)

Max CHARLES (Gilly les Cîteaux)

Gilles CARRE (Couchey)

Daniel SAUVAIN (Echigey)

Hubert POULLOT (Saint Philibert)

Rémy MARPEAUX (Magny les Aubigny)

Pierre MENU (SIE de Brazey en Plaine)

Yves GELIN (Syndicat du bassin versant de la Vouge)

André DALLER (Communauté de communes du Sud Dijonnais)

Maurice VACHET (Syndicat du bassin versant de la Vouge)

↳ du collège des représentants des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations :

Messieurs Pierre COQUILLET (Chambre d'Agriculture de la Côte d'Or)

Denis BERTHAUT (Chambre d'Agriculture de la Côte d'Or)
Christophe ALLEXANT (ASA de Saulon la Chapelle)
Noël CHAFFONGEAND (CLAPEN de Côte d'Or)
Sébastien MEUNIER (SNCF)

↳ **du collège des représentants de l'Etat et des Etablissements Publics :**

Madame Hélène MOUCADEAU (DDT de Côte d'Or)
Messieurs Marc PHILIPPE (DREAL de Bourgogne)
Gilles MARACHE (ONEMA)
Thierry MARGUET (Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse)
Alain HERR (Voies Navigables de France)
Albert GEROME (Base aérienne 102)

↳ **Etaient excusés :**

Madame Emmanuelle COINT (EPTB Saône Doubs)
Messieurs Jean Claude ROBERT (Communauté de communes de Gevrey-Chambertin) -
Mandat à M. VACHET
Michel BEAUNEE (SIE de la Région de Seurre) - *Mandat à M. GELIN*
Maurice CHEVALLIER (SIE de Vosne-Romanée) - *Mandat à M. DALLER*
Eric GRUER (FDPPMA de la Côte d'Or) - *Mandat à l'ONEMA*
Jean François COLLARDOT (Syndicat des Irrigants de Côte d'Or) -
Mandat à M. COQUILLET
Cyril CHASSAGNARD (CGE)

↳ **Etaient absents :**

Messieurs Stéphane WOYNAROSKI (Conseil Régional de Bourgogne)
Denis THOMAS (Conseil Général de Côte d'Or)
Camille MAILLOTTE (Marliens)
Jean-Louis AUBERTIN (Communauté de Communes de la Plaine)
Claude ESTIVALET (CCI de Dijon)
Jacques POUETTE (UFC de Côte d'Or)
Frère Michel (Abbaye de Cîteaux)

La Préfecture de Côte d'Or
L'Agence Régionale de Santé

Invités : Mesdames Hélène MOUCADEAU (DDT de Côte d'Or), Lisa LARGERON (Contrat de Rivière de l'Ouche), Claire FLOURY (Agence de l'Eau RM&C), Laure LEYSEN (Conseil Général de Côte d'Or), LAURET Raphaëlle (Lyonnaise des Eaux), MAHE Marion (BRL), Messieurs CHARLES et CRAMPE (Vougeot), Paul BERTHIOT (SIE de la Râcle), Didier DALANCON (Conseil Régional de Bourgogne), Pascal FENART (Hydrofisis), BERGE Frédéric (BRL), Boris MICHALAK (EPTB Saône Doubs), Nicolas BOILLIN, Antoine LEFRANCQ et Edouard LANIER (Syndicat du Bassin versant de la Vouge), VALENTIN Jocelyn (Inter CLE - Syndicat du Bassin versant de la Vouge).

ORDRE DU JOUR : Réunion plénière N° 16 de la commission locale de l'eau

- ⇒ Etudes Volumes Prélevables Nappe de Dijon Sud et Bassin versant de la Vouge
 - Bilan des phases 3 et 4 du BV Vouge
 - Bilan de la phase 3 de la Nappe de Dijon Sud
 - Débat et Adoption
- ⇒ Révision du SAGE
 - Présentation de l'Etat des Lieux et du Diagnostic
 - Débat et Adoption
- ⇒ Délibération ZH / participation APRR
- ⇒ Film Educagri
- ⇒ Affaires et Questions diverses

1) Mot d'accueil

M. CHARLES, maire de Vougeot, présente sa commune et invite les membres de la CLE à partager le verre de l'amitié à l'issue de la réunion.

2) Etudes Volumes Prélevables Nappe de Dijon Sud et Bassin versant de la Vouge

Le Président demande à Monsieur BOILLIN de rappeler les principales dates qui ont précédé cette réunion.

- La nappe de Dijon Sud et le bassin de la Vouge ont été reconnues comme Zones de Répartition des Eaux (ZRE) en 2005 et 2010,
- Les phases 1 et 2 des deux études volumes prélevables ont été validées en CLE, le 13 octobre 2010,
- Les phases 3 et 4 (présentées ce jour) ont été validées par le secrétariat technique le 24 mars 2011.

Il explique que les contributions écrites doivent être transmises avant le 12 mai.

Le Président explique que tous les documents ont été transmis aux membres de la CLE et des comités de pilotage et qu'un débat sera ouvert à l'issue des présentations. Il transmet la parole à M. FENART, du cabinet HYDROFIS, et à Mme MAHE et M. BERGE, du bureau d'étude BRLi, afin qu'ils présentent les conclusions de phase 3 de Dijon Sud, de la Bièvre et de la Vouge et de phase 4 du bassin de la Vouge

La présentation résume les principales conclusions des phases 3 et 4 (confer document téléchargeable sur le site www.bassinvouge.com). Les bureaux d'études présentent les méthodologies utilisées pour la reconstitution des débits naturels et des niveaux de nappes (modèle hydrogéologique de la nappe de Dijon Sud) et la définition des débits minima biologiques ainsi que les résultats qui ont été obtenus.

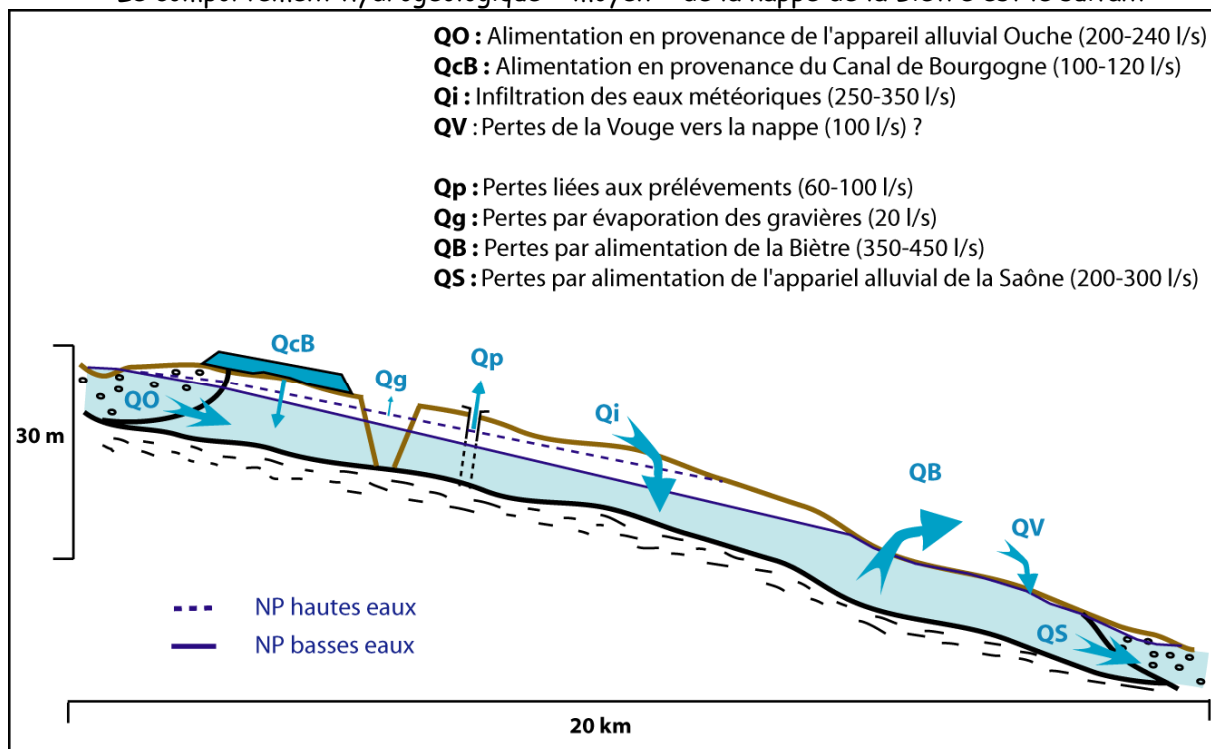
Les résultats, les plus notables sont les suivants :

- Le comportement hydrogéologique « moyen » de la nappe de Dijon Sud est le suivant :

Entrées	Recharge par infiltration des eaux de pluie	170 l/s
	Alimentation par la nappe de l'Ouche	Environ 115 l/s
	Alimentation diffuse du karst	70 l/s
	Alimentations localisées du karst	60 l/s

Sorties	Prélèvements	Environ 175 l/s
	Q nappe-profonde	Environ 25 l/s
	Zone exutoire Cent Fonts	215 l/s
	Q étangs	Environ 5 l/s

- Le comportement hydrogéologique « moyen » de la nappe de la Bièvre est le suivant :



- Les débits minimum biologiques (période mai - octobre) sur les 5 points de référence proposés sont les suivants

	QMNA5 ¹ Naturel - juin	QMNA5 Nat - juillet	QMNA5 Nat - août	QMNA5 Nat - septembre	DMB Mai - Octobre
Villebichot	0,130	0,090	0,040	0,040	0,050 à 0,070
Esbarres / Magny	0,770	0,520	0,320	0,290	0,250 à 0,300
Tarsul + CF	0,210	0,140	0,090	0,080	0,060 à 0,080
Tarsul sans CF	0,070	0,050	0,030	0,030	0,060 à 0,080
Brazey en Plaine	0,320	0,270	0,240	0,230	0,160 à 0,190
Saulon la Rue	0,250	0,220	0,200	0,210	0,140 à 0,160

M. BOILLIN précise que pour la suite [et fin] des études, il est programmé les phases 4 (détermination des niveaux de la nappe de Dijon Sud), 5 (détermination des débits prélevables et des objectifs d'étiage) et 6 (proposition de répartition des volumes entre usages). Celles-ci devraient être validées entre juin et juillet 2011.

A la suite des trois présentations, le Président ouvre le débat :

- Suite à des interrogations de la salle sur la correspondance entre les DMB et les débits observés, Mme MAHE propose l'exemple de la Bièvre confrontant les DMB et les

¹ QMNA5 est le débit moyen mensuel sec de récurrence 1 année sur 5 ; autrement dit 4 années sur 5, le débit naturel est supérieur à ce débit

prélèvements sur ce sous bassin ; en l'état actuel des pompages (année 2009), dans plus de 90% des cas les deux sont possibles,

- M. BOILLIN rappelle que les volumes prélevables seront définis pour une situation statistique de 8 années sur 10 ; dans le cas des années exceptionnellement sèches (cas de 1976 ou 2003 par exemple), les volumes seront remis en cause par le déclenchement des arrêtés de limitation d'usages pris par la Préfecture,
- Les membres de la CLE demandent que leur soient présentés les débits moyens, les débits d'étiages naturels au regard des propositions du bureau d'études,
- M. BOILLIN rappelle que les courbes correspondent bien aux débits naturels reconstitués et non aux débits influencés par les prélèvements,
- M. PHILIPPE rappelle que les débits de déclenchement des arrêtés de restriction d'usage se « calent » sur les débits statistiques observés ; il est bien entendu que la modification imposée par la reconnaissance de ZRE suppose que le milieu naturel a un besoin minimum indépendant des prélèvements et des restitutions anthropiques,
- M. COQUILLET s'interroge sur la possible baisse des pompages agricoles,
- M. BOILLIN répond en explicitant que les prélèvements devront être fonction du milieu ce qui potentiellement impliquera sur certains sous bassins des baisses de pompages, en été, compensées par des stockages hivernaux/printaniers ; ceci n'impliquera pas nécessairement une baisse des volumes mais vraisemblablement un transfert saisonnier des prélèvements,
- L'ONEMA et la fédération de pêche insistent sur le fait que pour l'atteinte du bon état des cours d'eau, le débit minimum est une composante importante mais pas suffisante (qualité physico chimique des eaux, géomorphologie, ripisylve, continuité écologique, ...) ; dans ce contexte, ils demandent que les DMB soit augmentés selon les points de ruptures de pente donnés par le modèle ESTIMHAB supérieurs à ceux proposés par le BRLi,
- MM. CASSIERE et CHARLES pensent que les évolutions positives perceptibles en matière d'assainissement sont de nature à contribuer à atteindre le bon état, sans une augmentation importante des DMB,
- Mme MARTHOS explique qu'un réseau d'assainissement peut ponctuellement exceptionnellement être défaillant sans remise en cause de la gestion quotidienne qui peut être de qualité ; dans ces conditions un débit supérieur des rivières est gage d'une meilleure dilution en cas de problème,
- M. MARACHE ne remet pas en cause les progrès des systèmes d'assainissement mais précise que l'ONEMA se positionne dans une hypothèse défavorable susceptible d'impacter très fortement le milieu,
- M. VACHET propose qu'il soit retenu une fourchette plus large des DMB et non pas une augmentation de la base des DMB,
- Après un large débat, les DMB suivants sont unanimement adoptés :

		Adoption DMB entre mai et octobre
Vouge	Villebichot	0.050 à 0.070
	Esbarres / Magny	0.250 à 0.300
Biètré	Brazey en Plaine	0,160 à 0,200
Cent Fonts	Saulon la Rue	0,140 à 0,180
Varaude*	Tarsul	0.060 à 0.080

*Toutefois, il est acté que dans l'hypothèse [très probable] du réaménagement du canal de la Cent Fonts, il sera défini un débit de fuite à conserver en soutien [permanent] de l'étiage de la Varaude.

- M. BOILLIN précise que les DMB pourraient, par la suite, être modifiés si **sans prélèvement** la fréquence de non satisfaction de leur atteinte 8 années sur 10 n'est pas atteinte.

3) Révision du SAGE

Le Président explique que le dossier comprenant l'état des lieux et ses annexes cartographiques ont été transmis avec la convocation. Il demande à M. BOILLIN de présenter le contexte réglementaire de la révision du SAGE et une synthèse de l'état des lieux. Par ailleurs, M. LEFRANCQ présente plus en détails les informations sur les zones humides ; informations qui n'avaient pas été collectées lors du premier SAGE. Après un large tour de table, l'état des lieux est adopté unanimement (confer www.bassinvouge.com).

Par la suite, le Président propose de réunir le bureau de la CLE (comité de pilotage) pour encadrer les rédactions de la stratégie, du PAGD, du règlement et l'évaluation environnementale du SAGE. L'Agence de l'Eau RM&C met, par ailleurs, à disposition un cabinet juridique pour expertiser la rédaction du SAGE.

M. BOILLIN précise que le SAGE fera l'objet d'une enquête publique, toutefois sur l'aspect zones humides, volumes prélevables et continuité écologique, la CLE va solliciter le SBV pour qu'il informe le plus en amont possible les personnes qui sont susceptibles d'être impactées.

4) Compensation des travaux d'élargissement de l'A31 / délibération

Le Président rappelle que dans le cadre de l'élargissement à 2x3 voies de l'autoroute A31 et des arrêtés d'autorisations au titre de la police de l'eau et d'utilité publique, APRR a soustrait un volume d'environ 3200 m³ au lit majeur de la Vouge au droit de son franchissement par l'autoroute.

Afin de compenser cette perte, après avis du CODERST du 8 février 2007 et de la CLE de la Vouge du 31 août 2007, APRR a l'obligation de participer financièrement à un projet mené par le SBV en relation avec la restauration, l'acquisition ou l'étude autour de la problématique des Zones Humides du bassin de la Vouge. Toutefois, cette participation doit être au préalable être encadrée par une délibération de la CLE.

Conformément à son engagement, APRR propose de signer une convention de financement de 15 000 € HT avec le SBV, pour répondre à ces obligations. Le SBV a accepté cette proposition financière, lors de son conseil syndical du 21 février 2011, sous réserve du cadrage de la CLE.

Le Président propose que les fonds alloués, au SBV par APRR, s'inscrivent dans l'une des hypothèses suivantes :

- Achat d'une Zone Humide avérée ou d'une partie de celle-ci défini dans l'état des lieux du SAGE de la Vouge,
- Rédaction d'un ou de plans de gestion sur l'une des ZH répertoriées dans l'état des lieux du SAGE de la Vouge,
- Mise en œuvre d'un ou de plans de gestion sur l'une des ZH répertoriées dans l'état des lieux du SAGE de la Vouge,

Le Président propose également que soit présenté par le SBV, en réunions de CLE, un point sur l'engagement des actions pour lesquelles des fonds APRR auront été consommés jusqu'à ce que la totalité de ceux-ci soient utilisés.

La CLE de la Vouge décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER la proposition du Président,

- DE DEMANDER au SBV de présenter en CLE, autant que nécessaire, le point sur l'avancée de la démarche,
- D'AUTORISER, le Président du SBV de signer tous documents relatifs à cet objet, dans le cadre pré-déterminé ci-dessus.

5) Film Educagri

Le Président explique que deux films ont été produits par Educagri (maison de production rattachée à AGROSUP Dijon) sur le bassin de la Vouge, afin de sensibiliser principalement le milieu agricole (1^{er} film) et les élus français (2nd film) sur une démarche de gestion globale efficace et coordonnée ; c'est notre bassin qui a été retenu pour illustrer leur propos. Le film concernant la démarche globale est diffusé aux membres de la CLE. Chacun des deux films, d'une durée de 26 minutes, sont disponibles à la vente sur le site d'Educagri.

6) Affaires et Questions diverses

a) Pluviométrie 2011

Au 30 avril 2011, la pluviométrie annuelle a été de 110.8 mm quand en moyenne (1970 - 2010), il y a 208.7 mm (-50% / moyenne). Par comparaison, en 1976, il est tombé 125.2 mm de pluie et en 2003, 133.8 mm. Par ailleurs, les températures de l'air ont été très élevées, avec une hausse de 6°C sur les valeurs maximales moyennes en avril. Les débits, début mai, des cours d'eau sont pour le moment quasiment réduit de moitié par rapport à ceux de 2010 (hors Cent Fonts).

b) Inter CLE

Le Président rappelle que le SBV est le secrétaire de l'Inter CLE Vouge/Ouche, et explique que depuis le 21 avril M. VALENTIN est en charge de son animation.

L'ordre du jour étant épuisé à 17 H 45, Monsieur Maurice VACHET remercie l'ensemble des membres de la commission de leur présence. Il clôt la réunion et invite les membres à partager le verre de l'amitié offert par la commune de Vougeot.

Le représentant du SBV.
Secrétaire et animateur de la CLE

N. BOILLIN

Le Président de la CLE

M. VACHET